



DIDDELENG

VILLE DE DUDELANGE

Extrait du registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 17 mars 2017

Date de la convocation des conseillers: 10 mars 2017

Date de l'annonce publique de la séance: 10 mars 2017

Présents: MM Dan Biancalana, bourgmestre, René Manderscheid, Loris Spina et Mme Claudia Dall'Agnol, échevins, M. Bob Claude, Mmes Jessica David, Josiane Di Bartolomeo-Ries, MM Jean-Paul Friedrich, Jean-Paul Gangler, Mme Romaine Goergen, M. Vic Haas, Mmes Michèle Kayser-Wengler, Colette Kuttin, M. Marc Lazzarini, Mmes Emilia Oliveira, Brit Schlussnuss et M. Jos Thill, conseillers, et M. Patrick Bausch, secrétaire communal
Absent: /

Objet: Point 03.05 de l'ordre du jour: Modifications à apporter au chapitre XXIX: Manifestations culturelles - du règlement-taxes général

Le conseil communal,

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles à caractère culturel organisés par la commune;

Revu sa décision du 23 mars 2012, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région en date du 19 avril 2012, référence 4.0042 (42161), portant modifications à apporter au chapitre XXIX - Manifestations culturelles - du règlement-taxes général;

Après en avoir délibéré, conformément à la loi;

décide, par seize voix pour et une abstention,

d'abroger le chapitre XXIX: Manifestations culturelles - du règlement-taxes général et de le remplacer comme suit:

L'entrée aux manifestations et spectacles à caractère culturel organisés par la commune est soumise au prélèvement d'une taxe selon la tarification suivante:

Catégorie I (coût entre 500,00 et 999,00 €)

Prix prévente	5,00 €
Prix caisse du soir	10,00 €

Catégorie II (coût entre 1 000,00 et 3 499,00 €)

Prix prévente	10,00 €
Prix caisse du soir	15,00 €

Catégorie III (coût entre 3 500,00 et 4 999,00 €)

Prix prévente	15,00 €
Prix caisse du soir	20,00 €

Catégorie IV (coût entre 5 000,00 et 6 999,00 €)

Prix prévente 20,00 €
Prix caisse du soir 25,00 €

Catégorie V (coût entre 7 000,00 et 11 999,00 €)

Prix prévente 25,00 €
Prix caisse du soir 30,00 €

Catégorie VI (coût entre 12 000,00 et 20 000,00 €)

Prix prévente 35,00 €
Prix caisse du soir 40,00 €

L'entrée aux concerts/spectacles est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans sauf spectacles pour enfants.

Catégorie VII (spectacle pour enfants avec coût inférieur à 3 500,00 €)

Prix prévente enfants de 1 à 16 ans 5,00 €
Prix caisse du jour enfants de 1 à 16 ans 7,00 €
Prix prévente adultes 10,00 €
Prix caisse du jour adultes 15,00 €

Catégorie VIII (spectacle pour enfants avec coût supérieur à 3 500,00 €)

Prix prévente enfants de 1 à 16 ans 7,00 €
Prix caisse du jour enfants de 1 à 16 ans 10,00 €
Prix prévente adultes 12,00 €
Prix caisse du jour adultes 17,00 €

Catégorie IX (festival pass)

Festival Touch of noir 45,00 €
Festival Summerstage (manifestation sur une journée) 25,00 €
Festival Summerstage (manifestation sur plusieurs journées) 35,00 €
Festival Like a Jazzmachine 85,00 €

Catégorie X (cycle de conférences culturelles)

1 conférence 10,00 €
Cycle complet de 10 conférences 50,00 €

Catégorie XI (concert de solidarité)

Concert de solidarité 45,00 €

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Dudelange, le 20 mars 2017


, bourgmestre


, secrétaire communal



Certificat de publication

Il est certifié que la présente délibération du conseil communal du 17 mars 2017, concernant modification du chapitre XXIX du règlement-taxé général - manifestations culturelles, dûment approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 5 avril 2017, réf.: 81cx8c1ac, a été dûment affichée aux endroits usuels à la maison communale à la date de ce jour.

Dudelange, le 11 avril 2017


, bourgmestre


, secrétaire communal